

Tunis, le 17 décembre 2012

Communiqué de Presse

La BCT a émis, le 14 décembre 2012, un emprunt obligataire sur le marché japonais d'un montant de 25 milliards de yens assorti de la garantie de la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC) et ce, dans un contexte difficile dans la région du MENA, alimenté par la crise politique en Egypte et les événements de Siliana en Tunisie.

Cette émission arrangée par deux maisons de titres ayant une forte notoriété sur le marché international des capitaux à savoir, Mizuho et Nomura, est qualifiée d'inaugurale sur le marché japonais, puisqu'il s'agit de la première émission avec la garantie de la JBIC effectuée par un pays du continent africain et du printemps arabe.

Cette émission marque, également, le retour progressif du risque tunisien sur les marchés internationaux des capitaux depuis le 14 janvier 2011, du fait que la garantie de la JBIC ne couvre pas les intérêts à régler durant les cinq premières années.

D'ailleurs, la souscription de plus de 15 investisseurs institutionnels japonais de différentes catégories à une émission tunisienne, après une absence de plus de six ans sur le marché japonais, témoigne de son succès et du fort soutien du Gouvernement japonais au Partenariat de Deauville.

En effet, l'accord de garantie de la JBIC a permis à la Tunisie de profiter de conditions très avantageuses en termes de maturité (10 ans) et de taux des coupons (1.19% l'an), soit le niveau le plus faible de toutes les émissions obligataires réalisées par la Tunisie depuis 1994.

Au delà de cet aspect relatif au renforcement de la capacité de notre pays à mobiliser des ressources sur le marché financier domestique japonais, il est attendu, après le succès réalisé dans ce domaine, un renforcement d'autres volets de la coopération tuniso-nippone déjà très ancienne et diversifiée.

En effet, les retombées positives de cette opération toucheront certainement, les relations économiques et commerciales bilatérales, à travers notamment le renforcement des investissements directs étrangers, en provenance de ce pays avec tout l'impact positif sur l'emploi, le transfert technologique et la diversification des marchés d'exportation.

Cette opération assortie de la garantie de la JBIC a permis, également, de diversifier les instruments de la coopération financière avec le Japon.

Faut-il rappeler, à ce sujet, que cette coopération, qui s'est inscrite jusque là, dans le seul cadre de l'Aide au Développement, via l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), remonte à 1977 avec la signature du premier Accord de crédit (TS-P1) de 4 milliards de yens relatif au financement du projet de renforcement des capacités du transport maritime. Dans ce même cadre, et au terme de l'année 2011 les engagements financiers du Japon sur la Tunisie, ont atteint un montant de 224 milliards de yens japonais (environ 4,3 milliards de dinars) et ont servi à financer 34 projets principalement dans les secteurs de l'agriculture, la recherche scientifique et l'infrastructure avec notamment le financement de la construction du Pont Goulette-Radès.

La Tunisie a pu bénéficier, également, dans le passé, de plusieurs dons de la part du Gouvernement japonais sous forme, notamment, de fournitures d'équipements.